

ROR**Brochure informative destinée aux parents****PROTECTION DE LA SANTÉ ET IMMUNISATION****Qu'est-ce que la vaccination ROR ?**

La vaccination ROR protège votre enfant contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (également connue sous le nom de « rougeole allemande »). Le vaccin stimule le système immunitaire et l'oblige à fabriquer lui-même une défense contre ces maladies.

Le saviez-vous ?

La rougeole, les oreillons et la rubéole sont moins souvent contractés depuis l'introduction de ce vaccin. Cependant, des foyers de contamination peuvent toujours apparaître si un certain nombre d'enfants ne sont pas vaccinés.

Qu'est-ce que la rougeole, les oreillons et la rubéole ?

La rougeole, les oreillons et la rubéole sont des maladies virales extrêmement contagieuses. Elles se propagent lorsque le virus est transmis par une personne contaminée à une personne non protégée contre ce virus.

	Symptômes courants	Complications possibles
Rougeole	Fièvre, éruption cutanée, yeux rouges et douloureux	Chez 1 personne sur 20, la rougeole est à l'origine d'otites. Chez 1 personne sur 25, elle peut entraîner des pneumonies ou des bronchites.
Oreillons	Gonflement douloureux des glandes salivaires sous les oreilles et fièvre	Les oreillons peuvent entraîner une inflammation douloureuse des testicules chez 1 homme sur 5. Chez les femmes enceintes, cette maladie peut être à l'origine de complications pour le développement du fœtus. Enfin, les oreillons sont la

French

		cause principale de la méningite virale chez les enfants.
Rubéole	Fièvre et éruption cutanée	Si une femme enceinte contracte la rubéole, le fœtus risque de sévères malformations telles que la cécité, des lésions cérébrales, la surdité, des problèmes cardiaques et d'autres séquelles graves.

Le saviez-vous ?

Chaque année, entre 1 et 2 millions d'enfants meurent de la rougeole dans le monde.

À qui est destinée la vaccination ROR ?

La vaccination ROR est destinée aux enfants dès l'âge d'un an. Il est donc fortement recommandé de les emmener chez votre médecin de famille pour les faire vacciner gratuitement. Il est également recommandé de renouveler le vaccin lorsque les enfants ont entre 4 et 5 ans. Cette deuxième dose leur est habituellement administrée à l'école. Ces deux doses du vaccin ROR assureront à vos enfants la meilleure protection.

Quels symptômes peuvent se manifester après la vaccination ?

Une fois la dose de vaccin administrée, la zone de l'injection peut être douloureuse, gonflée ou rouge. Votre enfant peut être irritable et avoir de la fièvre.

Dans ce cas, vous pouvez lui administrer du paracétamol ou de l'ibuprofène. Il doit également boire beaucoup. Assurez-vous qu'il n'a pas trop chaud et que ses vêtements ne frottent pas la zone de l'injection.

Quels sont les enfants pour qui la vaccination ROR est contre-indiquée ?

Il y a très peu d'enfants pour qui la vaccination ROR est contre-indiquée. Vous ne devez pas faire vacciner votre enfant si un vaccin précédent ou un des composants du vaccin a entraîné chez lui une réaction allergique (anaphylaxis).

Il est recommandé de reporter la vaccination si votre enfant :

- est malade et a plus de 38 °C (100 °F) de fièvre ;
- a pris une dose importante de corticostéroïdes ;
- suit un traitement tel la chimiothérapie ou la radiothérapie ; ou si votre enfant
- souffre d'une maladie ou d'une affection qui touche son système immunitaire.

French

Pour toute question à ce sujet, consultez votre médecine de famille ou une infirmière de la santé publique.

Est-ce que je peux faire vacciner mon enfant s'il est allergique à l'oeuf ?

Oui. Les enfants allergiques à l'oeuf peuvent se faire vacciner contre la rougeole, les oreillons et la rubéole. Si l'allergie est sévère et que cela vous inquiète, parlez-en à votre médecin de famille.

Est-ce qu'il y a une relation entre le vaccin ROR et l'autisme ou les maladies inflammatoires de l'intestin ?

Non. De nombreuses études ont démontré qu'il n'y a aucune relation entre le vaccin ROR et l'autisme, les maladies inflammatoires de l'intestin ou l'hyperactivité.

Pour plus d'informations

- Contactez votre médecin de famille ou une infirmière de la santé publique.
- Demandez la brochure destinée aux parents, « My Child's Immunisations » (« L'immunisation de mon enfant »), disponible auprès des infirmières de la santé publique.
- Rendez vous sur notre site Internet à l'adresse www.immunisation.ie ou www.hspc.ie

Publié par : HSE National Immunisation Office

Date de publication : Mars 2007